

Procès-Verbal

Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 juin à 09h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de la commune de Colleville-sur-Mer.

Présents : MM THOMINES Patrick, LENOURY Jean-Noël, GESLAND Marie-Thérèse, LEFRANC Jacques, ANQUETIL Roger, ROUXEL Danièle, MARIE Alain.

Absents excusés : LELOUP Nicolas, LEMARCHANT Sunniva,

Procurations : LEMARCHANT Sunniva donne pouvoir à GESLAND Marie-Thérèse,

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 9

- en exercice : 9
- présents : 7

Secrétaire de séance : GESLAND Marie-Thérèse

Approbation du PV du dernier Conseil Municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2024.

Objet de la délibération : 16/2024

Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet de requalification et valorisation du cœur de bourg (1ère phase)

Le Conseil municipal,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

Après avoir pris connaissance des propositions des entreprises citées ci-dessous :

CANDIDATS	NOTE TOTALE / 100 PTS
Feuille à Feuille / VIAMAP	82
Planis / Prytech	75
Atelier Alexis Campagne / Dominique Pfaff	65

Atelier Lignes / Infra-Service	70
SAS D Paysage / SARL Quarante Deux	80
Vert Latitude (Daché Fiona) / Ingé-Infra	92
La fabrique des paysages / Cabinet Philippe Cavoit	95
Folius Ecopaysage / INGETEC	85
Resonance Urbanisme & Paysage / TPF Ingénierie	90
TECAM Urbanisme, paysage, VRD, environnement	78
Agence TOPO / ECR Environnement	60

Décide, à l'unanimité, de retenir 3 candidats pour ce marché de maîtrise d'œuvre.

Les trois équipes retenues pour remettre une offre sont :

-La fabrique des paysages / Cabinet Philippe Cavoit (classement 1/11 avec la note de 95/100)

-Vert Latitude (Daché Fiona) / Ingé-Infra (classement 2/11 avec la note de 92/100)

-Resonance Urbanisme & Paysage / TPF Ingénierie (classement 3/11 avec la note de 90/100)

Annexes :

- Tableau récapitulatif du classement et des notes obtenues
- Synthèse d'analyse des candidatures

Objet de la délibération : 17/2024

Projet d'effacement des réseaux :

- **« RUE DE CABOURG » et « ROUTE D'OMAHA BEACH - RD514 AVEC ECLAIRAGE PUBLIC »**
- **Demande de subvention APCR+ par le SDEC ENERGIE pour le compte de la commune**

Dans le cadre du projet d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication cité en objet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le SDEC ENERGIE pour établir une demande de subvention au titre de l'APCR+ auprès du Département.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- autorise le SDEC ENERGIE à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR+,
- sollicite une subvention APCR+ annuelle au Département pour ce projet,
- autorise le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération,
- s'engage à voter les crédits nécessaires correspondant au montant de la participation communale globale définie lors de l'étude définitive,
- prend note que, lors de l'établissement du décompte général définitif, le service Finances du SDEC ENERGIE établira plusieurs opérations comptables :
 1. Emissions de titres de recette correspondant à la participation communale globale,
 2. Emission d'un mandat correspondant au reversement de la subvention APCR+, sous réserve de l'acceptation du Conseil Départemental.

GESLAND Marie-Thérèse



THOMINES Patrick,
Le Maire

